

# AVIS DE MISE A DISPOSITION

## Modification n°1 du Plan de Prévention des risques naturels prévisibles d'inondations (P.P.R.I.) de la commune de Cannes

Par arrêté préfectoral du 10 avril 2025, le préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé à la mise à disposition du projet de modification n°1 du P.P.R.I. de Cannes.

La mise à disposition se déroulera du **lundi 01 septembre au jeudi 2 octobre 2025 inclus**.

Cette mise à disposition étant sous le pilotage de la Préfecture, les pièces du dossier seront disponibles durant cette période sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes, auquel le lien suivant vous permet d'accéder :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels-et-technologiques/Les-projets-de-plans-de-prevention-des-risques-PPR/Cannes>

Le dossier sera consultable à l'Hôtel de Ville annexe de la Ferrage, 31 boulevard de la Ferrage, 06400 CANNES, durant toute la durée de la mise à disposition, afin que le public puisse en prendre connaissance, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.